

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 octobre 2014**

CP2014\_10\_24  
id. 1101

*L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. CAMBON*

*Hors de la présence de :*

*M. HEBRAL qui n'a pas participé au vote.*

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU COLLÈGE  
VERCINGÉTORIX À MONTECH  
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX VRD  
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX  
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MANDAT**

---

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

L'Assemblée départementale, en sa séance du 27 juin 2011, a approuvé un plan pluriannuel de constructions d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'un gymnase au collège Vercingétorix à Montech.

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date du 12 mars 2012 et du 15 novembre 2013, une autorisation de programme de 3 500 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la SEMATEG à l'issue d'une consultation.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet

- d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecture BOURDONCLE à Montauban,
- d'approuver un avenant au marché de travaux VRD – préparation de chantier,
- d'autoriser la signature des marchés de travaux relatifs à cette opération,
- et de modifier le contrat de mandat conclu avec la SEMATEG le 23 juillet 2012 afin de prendre en compte le nouveau coût estimatif de l'opération,

## **III – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

### **a ) Contenu**

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation de l'enveloppe financière affectée aux travaux. Celle-ci, initialement arrêtée à hauteur de 2 150 000 € H.T., a été réactualisée à hauteur de 2 554 250 € H.T. lors de la phase A.P.D., compte tenu de la nécessité d'édifier des fondations spéciales avec des pieux et de créer des locaux supplémentaires.

### **b ) Modalités de calcul**

La commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2014 s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'œuvre initialement arrêtée à 167 700 € H.T est réactualisée à hauteur de 199 231,50 € H.T., ce qui représente une augmentation de 18,80 %.

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre est majoré de 31 531,50 € H.T. selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL HT</i>
Cabinet BOURDONCLE	167 700,00 €	31 531,50 €	199 231,50 €

#### **IV – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX VRD**

Le marché de VRD – Préparation de chantier a été attribué à l'entreprise Voinot pour un montant de 23 720 € HT.

La réalisation de ces travaux nécessite la passation d'un avenant pour des prestations supplémentaires qui concernent le dévoiement d'une canalisation d'adduction d'eau potable alimentant un poteau d'incendie et découverte sur l'emprise de la future construction.

Ces travaux s'élèvent à 1 904,70 € HT ce qui porte le montant du marché à 25 624,70 € HT et représente une augmentation de 8,03 %.

#### **V – DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

##### **a ) Rappel de la procédure**

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 3 juillet 2014 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 28 juillet 2014 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Semateg.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- le prix : 60 %,
- la valeur technique des offres : 40 %.

## **b) Présentation des marchés**

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 6 octobre 2014, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions présentées.

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 2 201 779,92 € H.T., soit 2 642 135,90 € T.T.C.

## **VI – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT**

L'avenant n° 1 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de cette opération à hauteur de 3 115 675,44 € T.T.C. compte tenu des compléments apportés au programme de construction et des résultats de la consultation des entreprises.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

### **Phase préopérationnelle : 126 618,83 €**

Montant des avances perçues : 13 800,00 €

**soit un reliquat de 112 818,83 € à percevoir à la remise du dossier définitif.**

### **Phase opérationnelle : 2 989 056,61 €**

Montant des avances perçues : 146 550,00 €

**soit un reliquat de 2 842 506,61 € à verser de la manière suivante :**

- 35 % à l'ordre de démarrage des travaux.....	994 877,32 €
- 30 % sur production d'un état justificatif de l'avance précédente.....	852 751,98 €
- 30 % sur production d'un état justificatif de la deuxième avance.....	852 751,98 €
- 5% au solde de l'opération.....	142 125,33 €

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 juin 2011 approuvant un plan pluriannuel de constructions d'installations sportives couvertes dans les collèges départementaux, dont celle d'un gymnase au collège Vercingétorix à Montech.

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 15 septembre et 6 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

#### I – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

- Approuve, compte tenu de la nécessité d'édifier des fondations spéciales avec des pieux et de créer des locaux supplémentaires, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu sur la base d'une plus value de 31 531,50 € HT arrêtant le montant du marché à 199 231,50 € H.T.,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

#### II – Avenant au marché de travaux VRD

- Approuve l'avenant au marché de travaux VRD-Préparation de chantier conclu sur la base d'une plus value de 1 904,70 € HT, portant le montant du marché à 25 624,70 € HT soit une augmentation de 8,03 % ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

#### III – Dévolution des marchés de travaux

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes retenues lors de la réunion du 6 octobre 2014 par la Commission d'Appel d'Offres :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Terrassement – traitement à la chaux	ESBTP	21 398,70 €	/	21 398,70 €
2	Gros-oeuvre	MONTOUX	679 363,69 €	/	679 363,69 €
3	Charpente bois	LAMECOL	114 989,45 €	/	114 989,45 €
4	Couverture en zinc – zinguerie	FOURES et Fils	163 823,37 €	/	163 823,37 €
5	Serrurerie - Menuiseries métalliques	POUJOL	213 832,60 €	10 792,00 €	224 624,60 €
6	Menuiseries alu	VERRE ALU D'AQUITAINE	143 027,99 €	8 230,70 €	151 258,69 €
7	Bardages intérieurs/ menuiseries bois	DUFORETS	136 433,00 €	22 820,00 €	159 253,00 €
8	Plâtrerie - faux-plafonds	MMP	140 517,71 €	/	140 517,71 €
9	Electricité	FAUCHÉ	99 990,00 €	1 346,22 €	101 336,22 €
10	Plomberie-sanitaire-chauffage-VMC	GROC-GABRIELLI	117 647,36 €	/	117 647,36 €
11	Sols scellés – faïences	LACAZE	30 542,50 €	/	30 542,50 €
12	Peinture	ROUDIÉ	37 761,40 €	/	37 761,40 €
13	Sols collés	SOL FRANÇAIS	104 949,81 €	891,38 €	105 841,19 €
14	Etanchéité	EUROTIP	72 744,57 €	/	72 744,57 €
15	Bardages extérieurs Carea	KUENTZ	40 751,25 €	/	40 751,25 €
16	Ravalements extérieurs et intérieurs	EMBELLIE FAÇADES	39 926,22 €	/	39 926,22 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>2 157 699,62 €</b>	<b>44 080,30 €</b>	<b>2 201 779,92 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

#### IV – Avenant n° 1 au contrat de mandat

- Approuve l'avenant n° 1 au contrat de mandat conclu le 23 juillet 2012 réactualisant l'enveloppe financière à hauteur de 3 115 675,44 € TTC et définissant également les modalités de versement du solde de l'opération selon les données telles que présentées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET